

Fédération d'Associations loi 1901



FNE 82

Pavillon du jardin des plantes

211 Rue de l'abbaye

82000 Montauban

Tél. : 05 63 63 19 22.

Mel : contactfne82@gmail.com

site internet : [http://www.fne-](http://www.fne-midipyrenees.fr/fne-82_188.php)

[midipyrenees.fr/fne-82_188.php](http://www.fne-midipyrenees.fr/fne-82_188.php)

Partout où la nature a besoin de nous

Montauban le 19 mai 2016

Le conseil d'administration de FNE 82

à

Monsieur Thierry de Noblens

Président de France Nature Environnement Midi -Pyrénées

Objet : Statuts et règlement intérieur de FNE Midi-Pyrénées

REF : Votre réponse à la lettre de notre président en date du 23 mars 2016

Monsieur le président,

Notre président Jean Pierre Delfau vous avait saisi , en plein accord avec l'ensemble du CA, sur le manque de clarté des statuts et du règlement intérieur de FNE MP, s'agissant des modalités d'élection au CA des adhérents du collège 4, lequel regroupe non des associations mais des adhérents individuels.

Votre réponse, lue en séance de notre CA du 21 avril, a déçu l'ensemble du CA de FNE 82, lequel a décidé de vous faire connaître son désaccord tant sur la forme que sur le fond, ceci sans aucun esprit de polémique.

1) quant à la forme

1-« tu pourras donc communiquer car je ne doute pas que tu aies transmis tes inquiétudes à tous les administrateurs de la Fédération de Tarn et Garonne » Cette formulation laisse entendre que les dits administrateurs « avalent » ce qui est dit par leur président sans réfléchir. Notre CA fonctionne

démocratiquement ; la preuve en est que Jean Pierre a été mis, par le passé, en minorité, à l'occasion d'un vote de principe.

2-La personnalisation de la réponse n'est pas en adéquation avec la solennité de la question. Même si Jean Pierre vous est connu de longue date, ce n'était pas l'occasion de traiter ce dossier comme une affaire personnelle.

3-La lettre de FNE 82 faisait suite aux incidents de l'AG de FNE MP au cours de laquelle les 4 adhérents du collège 1 accompagnant notre président, ont été surpris de l'agression dont il a été l'objet.

4-« Pour le dire simplement... ou de mobiliser un Conseil d'administration ... « à l'unanimité » qui a sans doute mieux à faire..... »

Il y avait bien unanimité pour le questionnement, il ne faut point en douter. C'est au CA de FNE 82 de traiter des priorités de son ordre du jour.

5- La demande de confirmation, par e.mel, faite par la directrice de FNE MP à notre vice-président, d'une éventuelle démission de notre président, est choquante. Nous ne voyons pas sur quels éléments FNE MP s'appuie pour cette rumeur. On ne peut nier que notre président ait du caractère. Cependant nous lui reconnaissons tous intelligence et clairvoyance, courage et pugnacité, qualités essentielles pour un président de fédération de protection de l'environnement.

En conclusion le ton de votre réponse ne nous a pas paru digne de la fonction que vous exercez.

2) quant au fond

1) Votre réponse explicite longuement, l'articulation entre les statuts et le règlement intérieur de votre fédération régionale. Il semble que les élus du collège 4 soient, en la forme, régulièrement investis. Le mode d'acceptation des nouveaux adhérents dudit collège est la signature du bon d'adhésion et de la charte et le règlement des cotisations.

Cependant pour l'adhésion des dits membres du collège 4 rien n'est précisé sur l'acceptation des dits adhérents. Le bureau se prononce sur leur éventuelle exclusion, mais nulle part il n'est précisé qui examine l'adhésion. **C'était précisément la question posée par notre fédération.**

2)« Pour le dire simplement quelle était ton animosité envers un binôme du quatrième collège »

Ce n'est pas un binôme pour ce collège mais **2 binômes.**

FNE 82 estime qu'il y a une sur-représentation du 4° collège. Pour une trentaine d'adhérents individuels il y aurait 2 voix à l'AG et 2 candidatures au conseil d'administration de la fédération régionale (hors les suppléants) alors que notre fédération ne dispose que d'une voix et d'une candidature au CA de la dite fédération.

FNE 82 souhaiterait que soit examinée cette question en bureau de FNE MP, via une commission. Jean Pierre avait demandé à notre ancienne présidente, Sabine Martin et à Alain Pouget de porter ce vœu. Il semble qu'ils n'aient pas entendu ou compris cette demande. Nous n'avons pas vu de réponse.

3) « ...et que nous pourrions passer à des sujets plus en adéquation avec notre objet social »

La question des statuts est fondamentale pour être en meilleure adéquation possible avec les moyens d'agir en toute clarté. Tout adhérent qui questionne sur les statuts et le règlement intérieur ne doit pas être renvoyé dans les cordes. Nous ne sommes pas sur un ring. La force de notre fédération départementale est qu'il n'y a pas en son sein de lutte de pouvoir. Et nous examinons les questions posées même si elles paraissent absurdes.

Nous vous prions d'agréer, cher président, l'assurance de nos sincères salutations.

Le CA de FNE 82

(~~suite des signatures au dos~~)

Nicolas Lournion

Vice président

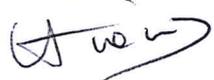
BOUVEUR PASCAL



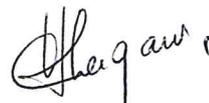
La trésorière
J. GUILLAUD A



La secrétaire A. IENCIV



Laq au de Hermine



OLIE FORESTIE



Georges ESPINOSA

Françoise CURSELIE



JF Saint-Helony



DELEAU JP.



R. Labau de



G. ARNAUD



S. Redy



K. MANDREY



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The text also mentions that regular audits are necessary to identify any discrepancies or errors in the accounting process.

In addition, the document highlights the need for a clear and concise reporting structure. Management should be provided with timely and accurate financial statements that clearly show the company's performance over a specific period. This includes the income statement, balance sheet, and cash flow statement. The reports should be easy to understand and provide a clear picture of the company's financial health.

Finally, the document stresses the importance of maintaining up-to-date records of all assets and liabilities. This includes property, equipment, and other resources owned by the company. Accurate records are essential for determining the company's net worth and for making informed decisions about investments and financing.

Financial Statement Analysis

The second part of the document focuses on the analysis of financial statements. It explains how to interpret the data presented in the income statement, balance sheet, and cash flow statement. Key ratios and metrics are discussed, such as the profit margin, return on assets, and current ratio. The text provides a step-by-step guide to calculating these ratios and explains what they indicate about the company's financial performance. It also discusses the limitations of financial statement analysis and the importance of considering other factors, such as market conditions and industry trends, when making investment decisions.